



PHILIPPE <sup>1/4</sup> KRIKORIAN  
AVOCAT  
au Barreau de Marseille

---

Monsieur le Bâtonnier Pierre-Olivier SUR  
Ordre des Avocats à la Cour de Paris  
11, Place Dauphine  
75053 PARIS CEDEX 01

**PAR COURRIEL**

[lebatonnier@avocatparis.org](mailto:lebatonnier@avocatparis.org)  
+ [delegationgenerale@avocatparis.org](mailto:delegationgenerale@avocatparis.org)

**AFF. Maître Philippe KRIKORIAN c/ GARDE  
DES SCEAUX – monopole de représentation  
des Avocats aux Conseils – projet de réforme  
des professions juridiques réglementées**

**OBJET: communication du recours  
pour excès de pouvoir TA PARIS + QPC**

Marseille, le 04 Novembre 2014

Monsieur le Bâtonnier et Cher Confrère,

J'ai l'honneur de prendre contact avec vous, concernant l'affaire sous références.

Il m'apparaît, en effet, approprié de vous communiquer la procédure ci-jointe, eu égard aux propos que vous avez tenus le 16 Octobre 2014 écoulé, au sujet du projet de réforme des professions juridiques réglementées, lors de l'émission télévisée « *Complément d'enquête* » diffusée sur **France 2**, propos avisés que j'approuve, par lesquels vous vous êtes déclaré favorable à une **postulation nationale** devant permettre aux Avocats d'exercer leur ministère de façon **plus fluide et étendue**, y compris en **cassation**.

Dans cet ordre d'idées, le **recours pour excès de pouvoir** dont j'ai saisi le **Tribunal Administratif de Paris**, le 11 Octobre 2014 dernier et qui a été communiqué pour réponse au **Garde des sceaux**, ainsi qu'à l'**officier ministériel** bénéficiaire de l'arrêté de nomination attaqué, tend à faire **supprimer le monopole de représentation et d'assistance en justice** des **Avocats au Conseil d'Etat** et à la **Cour de cassation** devant les **Cours suprêmes**, **injuste monopole** générateur d'une **concurrence déloyale** au détriment des Avocats, qu'aucune **loi de la République** n'a décidé et auquel s'oppose notamment le **droit de l'Union européenne** ( v. spécialement la **directive 98/5/CE** du 16 Février 1998 ).

Réception  
Sur rendez-vous

14, Rue Breteuil – 13001 Marseille  
ADRESSE POSTALE : BP 70212 – 13178 Marseille cedex 20  
Téléphone : 04 91 55 67 77 – Télécopie : 04 91 33 46 76  
e-mail : [Philippe.KRIKORIAN@wanadoo.fr](mailto:Philippe.KRIKORIAN@wanadoo.fr)

site internet : <http://www.philippekrikoriant-avocat.fr> .../...  
Membre d'une Association de Gestion Agréé – Le règlement des honoraires par chèque est accepté  
Numéro de TVA intracommunautaire FR43391319027 – Numéro SIRET 39131902700036  
Code APE 6910Z

Aussi, m'obligeriez-vous en m'indiquant si vous entendez, ès qualités de Bâtonnier de Paris, et/ou à titre personnel, dans la suite logique de vos déclarations publiques, **intervenir volontairement en demande** dans le cadre de l'instance susmentionnée.

Je joins, dans le même esprit, les **deux lettres** que j'ai adressées, aux fins d'audition, à **Madame Cécile UNTERMAIER**, Députée et Présidente de la **Mission d'information sur les professions juridiques réglementées** créée le 17 Septembre 2014 par le **Bureau de la Commission des lois de l'Assemblée Nationale**.

Je reste, à cet égard, à l'écoute de toute demande de renseignement complémentaire de votre part.

Et vous souhaitant du tout bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Bâtonnier et Cher Confrère, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' and 'K' followed by a flourish.

Philippe KRIKORIAN

**I-/ PIECES JOINTES ( publiées sur le site [www.philippekrikoriant-avocat.fr](http://www.philippekrikoriant-avocat.fr) )**

1. **Recours pour excès de pouvoir de Maître Philippe KRIKORIAN**, en date du 11 Octobre 2014, dirigé contre l'**arrêté de nomination de Madame Clémence HOURDEAUX**, en qualité d'Avocat associé auprès du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, pris par Madame la Garde des sceaux, ministre de la justice le 09 Septembre 2014 ( JORF du 17 Septembre 2014 ) ( quatre-vingt-cinq pages ; quarante-huit pièces inventoriées sous bordereau )
2. **Mémoire portant question prioritaire de constitutionnalité de l'article 91 de la loi sur les finances du 28 Avril 1816, des dispositions législatives de l'ordonnance du 10 Septembre 1817 ( Louis XVIII )**, des articles 4 et 5 de la loi n°71-1130 du 31 Décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques ( quarante et une pages ; quarante-huit pièces inventoriées sous bordereau )
3. **Arrêté de nomination de Madame Clémence HOURDEAUX, avocate associée auprès du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation** en date du 09 Septembre 2014 ( JORF 17 Septembre 2014, texte 38/83 ) ( **décision attaquée** )
4. **Lettre recommandée avec demande d'avis de réception** en date du 17 Octobre 2014 de Maître Philippe KRIKORIAN à Madame Cécile UNTERMAIER, Députée et Présidente de la Mission d'information sur les professions juridiques réglementées créée le 17 Septembre 2014 par le Bureau de la Commission des lois de l'Assemblée Nationale (demande d'audition )
5. **Lettre recommandée avec demande d'avis de réception** en date du 27 Octobre 2014 de Maître Philippe KRIKORIAN à Madame Cécile UNTERMAIER, Députée et Présidente de la Mission d'information sur les professions juridiques réglementées créée le 17 Septembre 2014 par le Bureau de la Commission des lois de l'Assemblée Nationale (demande réitérée d'audition )
6. **Lettre ouverte de Maître Philippe KRIKORIAN** en date du 11 Septembre 2014 à Monsieur le Président du Conseil National des Barreaux et à Monsieur le Président de l'Ordre des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ( quatorze pages; une pièce jointe )
7. **Déclaration solennelle de représentation et d'assistance en justice et d'inopposabilité à l'Avocat du ministère obligatoire d'Avocat aux Conseils** ( articles 5 des directives 77/249/CEE du 22 Mars 1977 et 98/5/CE du 16 Février 1998 )

**II-/ DOCTRINE ( mémoire )**

1. **Article de Maître Philippe KRIKORIAN « Le statut constitutionnel de l'Avocat défenseur »** publié dans la Gazette du Palais, n°336 à 338 des 2-4 Décembre 2007
2. **Article de Maître Philippe KRIKORIAN « L'avocat et le juge face au besoin normatif: esquisse d'une théorie générale de l'agir juridictionnel »**, Gazette du Palais 19-20 Novembre 2008, pp 10-18

\*

.../...

**ADRESSE A UTILISER POUR LES CORRESPONDANCES PAR VOIE POSTALE :**

**Maître Philippe KRIKORIAN  
Avocat à la Cour ( Barreau de Marseille )  
BP 70212  
13178 MARSEILLE CEDEX 20**

\*  
\*\*\*